



Enlever à ma mère ses droits parentaux

Par **morganefln**, le 15/12/2018 à 10:26

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

j'ai 23 ans et je souhaite que ma mère soit déchu de ses droits parentaux.

Ma mère m'a demandé de quitter mon appartement pour qu'elle s'occupe de moi et lorsque je suis venue un mois après elle m'a mise dehors alors que j'étais Malade, j'étais Suivie en clinique pour cette maladie importante.

Lorsque j'avais 21 ans j'ai vécu dehors, je dormais dans ma voiture et elle n'a pas voulu m'héberger et m'a laissé dormir dehors. Je n'avais pas de quoi me payer à manger. Elle n'a pas voulu me soutenir financièrement et me loger.

Le concubin de ma mère me harcelait et il n'a pas arrêté de me harceler de messages hodieux et humiliant

Par **Visiteur**, le 15/12/2018 à 10:36

Bonjour

La justice peut prononcer une déchéance pour maltraitance ou négligence d'un enfant mineur, mais vous êtes majeure, elle n'a donc plus d'autorité sur vous.

En revanche, conservez les preuves de la négligence de votre mère vis à vis de vous car ces preuves vous serviront devant le juge si elle demandait une obligation alimentaire un jour.